

ACTE DE DÉCÈS

MODÈLE N° 7.

Instruction ministérielle
du 23 juillet 1894

Exécution de la Note ministérielle du 20 novembre 1896.

Format : 0^m,25 sur 0^m,20.

(1) Millésime, date, mois,
heure et minutes en toutes
lettres.

444

L'an mil (1) *neuf cent quatre*, le (1) *Sept*
du mois d (1) *septembre*, à (1) *Quatorze heures* matin (ou) soir,
étant à *St Henry de Bussy Marne*

Acte de décès de **DURAN** *Joseph, Gabriel Soldat de 2^e classe*
du 143^e Régiment d'Infanterie 2^e Bon 6^e Cie 10^e Mele 1875

Né le dix-neuf septembre mil huit cent quatre vingt six
à Rogalle Canton d'Oust. Suisse
domicilié en dernier lieu à *Rogalle Canton d'Oust Suisse*

décédé à *Mort pour la France "Le Colaire" Marne*
le (1) *huit et un Octobre, mil neuf cent quatre* matin (ou) du soir.

fils de *Père inconnu*
et de *Duran, Marie, Gabrielle* domiciliée à *Rogalle Canton d'Oust. Suisse*

Conformément à l'article 77 du Code civil, nous nous sommes transporté auprès de la personne,
décédée et assuré de la réalité du décès, *La constatation n'a pu être faite*

Dressé par moi *Baynard Justin* remplissant les fonctions d'Officier de l'état civil,
sur la déclaration de *Rouffianus Joseph* soldat de 2^e classe (vingt sept ans)
et de *Carrière Joseph* soldat de 2^e classe (vingt six ans) Soudan du 143^e d'Infanterie
témoins, qui ont signé avec moi, après lecture.

Signataires des Témoins :
Rouffianus Joseph
Carrière Joseph
Baynard Justin

L'Officier ~~fonc~~ d'Officier de l'état civil,
Baynard

St: par nous *Marque Emile*
Intendant Militaire de la 3^e Di.

Baynard

Vu pour légalisation de la Signature